

Commune Les Hauts-de-Caux
76190
Conseil Municipal
Réunion du 11 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard LEGAY, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. LEGAY Gérard, CHANDELIER Lionel, ROUSSEL Sylvie, LÉBOURG Jean-Jacques, SCHABOWSKI Jean-Luc, CASSAR Marie-Odile, BERTOIS Magali, VITTECOQ Christel, LAMURE Isabelle, THIEBAUT Jérôme, LECORDIER Morgan, HAMEL Hervé, MARVIN Delphine, VACCARO Marie.

Était absent excusé : M. Sandy PARRAIN (donne pouvoir à M. Lionel CHANDELIER), Mme Régine HAUZAY (donne pouvoir à Sylvie ROUSSEL), M. Frédéric VITTECOQ (donne pouvoir à Christel VITTECOQ), Mme Sylvie DUBUFFET (donne pouvoir à Magali BERTOIS), M. Jean-Luc TIERCELIN (pouvoir à Gérard LEGAY)

Secrétaire de séance : M. Marie VACCARO.

Date de convocation : 04 juin 2021

Date de publication : 17 juin 2021

Nombre de membres :

- en exercice : 19

- Présents : 14

- Votants : 19

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 avril 2021

Il est adopté à l'unanimité.

2°) Tarifs des services publics

2.1 Cantine

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs, à compter du 01 septembre 2021 :

- Tarifs (commune déléguée Autretot) : **3,70 € (primaire)**
3,40 € (maternelle)

- Tarifs (Extérieurs) : **5,00 € (primaire)**
4,70 € (maternelle)

2.2 Garderie

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de la garderie comme suit, à compter du 01 septembre 2021 :

Matin :

7 h 30 à 8 h 30 : **Tarif journalier : 1,20 €**

Tarif Mensuel : 15 €

Soir (sans aide aux devoirs):

16 h 15 à 18 h 15 : **Tarif journalier : 2,20 €**

Tarif Mensuel : 26,40 €

Soir (avec aide aux devoirs) :

16 h 15 à 18 h 15 : **Tarif journalier : 3 €**

Tarif Mensuel : 36 €

Activités périscolaires :

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des activités périscolaires :

- **1 € par séance pour 1 enfant**
- **1,50 € par séance pour 2 enfants**
- **Gratuit pour le 3^{ème} enfant**

2.3 Salles

LOCATION MILLE-CLUB

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Que le montant total de la location sera à régler avant la remise des clés par un avis des sommes à payer qui sera adressé aux locataires.

- Les tarifs de location du Mille - Club, soit, à compter du 01 janvier 2022 (réservation à partir du 1^{er} juillet 2021) :

Week - end :	350 €
1 Journée :	230 €
1 Journée supplémentaire :	120 €
Vin d'honneur :	180 €
Couvert :	1,20 €
Nettoyage :	60 €
Réunion familiale après inhumation :	50 €

(Pour personnes extérieures et gratuit pour les habitants de la commune)

Casse : Toute casse sera facturée au coût réel de remplacement.

Un acompte de 100 € sera demandé dès la réservation de la salle, le solde à la fin de la location.

Aucune location pour activité commerciale ou soirée dansante sans repas ne sera acceptée

LOCATION GRANGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Que le montant total de la location sera à régler avant la remise des clés par un avis des sommes à payer qui sera adressé aux locataires.

- Les tarifs de location de la Grange, soit à compter du 01 janvier 2022 :

- Week - end - Exposition : 270 €
- 1 Journée - Spectacle : 170 €
- Vin d'honneur - Cocktail : 200 €
- Journée - A. Générale - Séminaire : 150 €
- Réunion familiale après inhumation : 50€

(Pour personnes extérieures et gratuit pour les habitants de la commune)

- Une caution de 200.00 euros sera demandée dès la réservation de la salle.

2.4 Bons scolaires

BONS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer un bon de fournitures scolaires d'une valeur de 40 € par élève du secondaire âgé de moins de 18 ans au 1er septembre, et ayant sa résidence principale dans la Commune.

De plus, il décide d'attribuer un bon de 55 € aux élèves âgés de 18 à moins de 20 ans au 1er septembre et poursuivant leurs études dans un établissement pour lequel il n'existe pas de transport scolaire.

Ceux-ci seront délivrés aux conditions suivantes :

- **Moins de 18 ans : 40 €.**
- **Moins de 18 ans scolarisé dans un lycée ou un établissement technique hors Yvetot : 95 €.**
- **Plus de 18 ans scolarisé à Yvetot : 0 €.**
- **Plus de 18 ans scolarisé dans un lycée général ou technique hors-Yvetot : 55 €.**
- **Les apprentis n'auront pas le droit aux bons scolaires.**

3°) Investissements 2021

DM N°1

Concernant un trop perçu de subvention DSIL du 13 juillet 2017 pour l'extension et l'isolation de la Halle de Sport d'un montant de 3 853.90€, la trésorerie nous demande de mandater cette dépense au 1328 et donc ouvrir des crédits en dépense du chapitre 13.

Le Conseil Municipal décide de modifier comme suit le budget primitif 2021 :

Dépenses investissement :

1328	Subventions d'investissement-Autres	+3 853.90€
2313	Immobilisations corporelles – constructions	- 3 853.90€

3.1 Point sur les demandes de subventions

- Préau Autretot et Veauville** : ok pour le Département
- Columbarium** : demande DETR faite
- cavité** : ok Département – demande DETR faite
- défense incendie** : demande DETR faite – demande à déposer pour le Département

3.2 Demande de subvention voirie auprès du Département

- en complément subvention DETR déjà obtenue**

3.3 Aménagement centre bourg Veauville

- point sur la réunion avec le CAUE le 26/05/2021
- création d'une commission de suivi

4°) Autres travaux à envisager

- 4.1 Cloches église Veauville
- 4.2 équipements pour voirie
 - plaques de rue
 - miroir

5°) Urbanisme

- 5.1 Dossiers en cours : 2 permis et 6 DP
- 5.2 Modification du PLUi : réunion le 30/06 plus ateliers cet été
- 5.3 Informatisation des dossiers d'urbanisme

6°) Intercommunalité

6.1 Communauté de Communes

- approbation rapport CLECT
- DSP centre aquatique

COMPETENCE RELAIS ASSISTANT MATERNEL – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

EXPOSE

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 18 mai 2021 pour proposer une évaluation des produits et charges transférées au 1^{er} novembre 2020 à la Communauté de Communes à la suite de la création d'un Relais Assistants Maternels Intercommunal (RAMI).

Le rapport concerne les conséquences du transfert de compétence « Relais Assistants Maternels » ainsi que la méthode d'évaluation des charges transférées.

Le rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 19 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de l'EPCI) émettent un avis favorable sur ce rapport.

Dans un second temps, le Conseil communautaire s'appuiera sur ces évaluations pour déterminer le montant des attributions de compensation.

Il est proposé au Conseil municipal :

Vu

Le Code général des collectivités territoriales,

Le Code général des impôts,

Le rapport de la CLECT en date du 18 mai 2021

Considérant

Le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la CLECT ci-joint en annexe concernant l'évaluation des transferts de charges des communes concernant la compétence « relais Assistants Maternels ».

-réunion du 15/04 et 20/05 : budget

-animations proposées

-plan vélos

-Voir réunion commission

6.2 Syndicat Caux Central

- comité syndicat du 04/05 et 28/05

-débat sur la régie

7°) Informations diverses

-adhésion fond d'aide aux jeunes

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion du Fonds d'aide aux jeunes.

La cotisation de l'année 2021 s'élève à 313.49€ (1643 habitants x 0.23€ par habitant).

-adhésion Florysage

ADHESION FLORYSAGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion à FLORYSAGE.

La cotisation de l'année 2021 s'élève à 300€.

-attribution subvention

ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2021 :

- Amicale sportive Veauvillaise : 500 €
- Union sportive Veauvillaise : 1000 €

- Association Parents d'élèves Autretot : 400 €
- Association Loisirs et culture Veauville : 1000 €
- Association section badminton Veauville : 300 €
- Maison des Jeunes Autretot : 1000 €
- Coopérative scolaire de Veauville les Baons : 800€
- Club du 3^{ème} Age : 1000 €
- Anciens Combattants : 500 €
- Association des Amis de l'hôpital d'Yvetot : 100 €
- CEPC : 100 €
- Restaurant du cœur relais du cœur de la région Rouennaise : 50 €
- La banque alimentaire : 50 €
- Association souvenir Français : 100 €
- CLIC : 200€

-courrier Enedis

-situation Covid19 : point sur les dernières circulaires

-visite commission de sécurité Mille Club

8°) Date à retenir

-16/06 : visite du jury national

- 16/06 : comité syndicat caux central

- 17/06 : conseil communautaire

-20-27/06 : élections

- point sur l'organisation

-29/06 : jury départemental

-29/06 : conseil d'école Autretot

- réunions commissions ?

- sécurité RD 131

- travaux église d'Autretot

-prochain conseil

-fin août début septembre

9°) Questions des Conseillers